



Intersyndicale des Retraités CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR, LSR

## Lettre ouverte à Monsieur René BIDAL, Préfet de Maine et Loire

Angers, le 31 mars 2020

Monsieur le Préfet,

Les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR de Maine-et-Loire s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, en particulier sur les personnes âgées et pour vous demander de prendre les mesures qui s'imposent.

### **Une situation qui nous scandalise :**

- Cette pandémie a révélé au grand jour la crise de notre système de Santé publique que nous dénonçons avec d'autres depuis des mois et des mois ;  
Au nom d'économies budgétaires, de la réduction des déficits publics, on a fermé des milliers de lits dans les hôpitaux (133 lits et suppression de 100 postes de soignants depuis 2015 pour le seul hôpital d'Angers) et les EHPAD sont dans une situation dramatique,

### **La responsabilité de l'État est engagée dans la crise sanitaire que nous vivons :**

- Depuis plusieurs jours, le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent jour après jour prouvent qu'il n'en est rien. Les infirmières et infirmiers, les aides-soignants, les médecins, les personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme et supplient qu'on leur fournisse le minimum vital en gants et masques, en lunettes de protection, en blouses d'isolement, en gel hydroalcoolique...
- Au sujet du manque de masques, « **cette situation est une catastrophe** », dit, dans la presse locale, la Présidente de l'Ordre des pharmaciens des Pays de la Loire, pharmacienne à Chemillé.  
Ainsi, en particulier dans les EHPAD, mais aussi à l'hôpital, les personnels sont obligés de faire appel à leur propre réseau privé pour obtenir auprès des entreprises, des artisans, voire des particuliers comme l'hôpital de Cholet, les masques qu'ils ont en réserve ;
- Dans les EHPAD, dans les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit. Tous sont conscients que si l'épidémie se développe, ce sera une véritable catastrophe ;  
Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà dénoncé par nos organisations avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à la « maltraitance institutionnelle » est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable ;

.../...

.../...

## **Des exigences à la hauteur de l'urgence de la gravité de la crise**

Nos anciens sont souvent les plus démunis face à l'épidémie et doivent s'en remettre le plus souvent à la générosité et au dévouement de leurs proches, de leurs voisins, du personnel médical déjà débordé.

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles, mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'État qui doit garantir la continuité et la qualité du service public de santé en priorité.

Qu'elles sont vos actions, Monsieur le Préfet, pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, les plus exposées aux risques épidémiques ?

## **Nos revendications sont évidentes**

- Dans les EHPAD comme à l'hôpital, il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydroalcoolique, gants, masques, blouses... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout, notamment dans les structures accueillant des personnes âgées, **c'est d'une urgence absolue** ;
- Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail ? Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants... Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? Nous demandons l'accès gratuit au transport par taxi !
- Nous vous demandons, conformément à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, d'instaurer un plan d'alerte et d'urgence dans toutes les communes du département dont la mise en œuvre vous incombe. Ce plan, arrêté conjointement par le représentant de l'État dans le département et par le Président du Conseil Départemental, prend en compte la situation des plus vulnérables du fait de leur isolement.  
Ce plan confie aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Le maire est tenu de communiquer les données du registre aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation des interventions à domicile en cas de déclenchement du plan. Ce plan devrait recenser, commune par commune, toutes les personnes afin de connaître leurs besoins particuliers, de leur communiquer un numéro de téléphone non surtaxé à appeler en cas d'urgence, de leur proposer le portage à domicile de courses, de repas et/ou de médicaments.

Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le « vivre ensemble » et « l'unité de la nation », ou le courage du personnel soignant.

## **Ce que nous voulons, c'est un passage immédiat de la parole à des actes concrets.**

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'État dans le département. Il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective, à commencer par la livraison immédiate du matériel nécessaire (masques, gants, matériel de réanimation, etc.) dans toutes les structures hospitalières, tous les EHPAD...) confrontés à la pandémie.

Persuadés que notre démarche retiendra toute votre attention et que vous ne manquerez pas d'y répondre favorablement,

Nous vous prions de recevoir Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

**Pour l'USR CGT : ..... Jean-Claude BOTTEREAU**

**Pour l'UDR FO : ..... Jacques FOUBERT**

**Pour l'ADIR CFTC : ..... Bernard VINSONNEAU**

**Pour la FSU Retraités : ..... Jean-Louis TROUINARD**

**Pour Solidaires..... Hervé DESGRÉ**

**Pour la FGR-FP : ..... Michel BRIAND**

**Pour la LSR : ..... Gérard DUPEYROUX**